



## Non-prise en compte du pouvoir à l'AG

Par **Pomies Alexandra**, le **10/01/2018 à 18:41**

Bonjour,

Nous avons donné notre pouvoir à un autre copropriétaire.

Au moment de voter une résolution (nous voulions voter contre), notre mandataire a oublié de faire part de notre vote 'contre'. La résolution a été adoptée.

Le mandataire est allé voir le syndic à la fin de l'AG pour l'informer.

Le syndic dit qu'on ne peut pas revenir sur le vote.

Mes questions :

1) Est-ce que c'est vrai, et donc tant pis pour nous ?

2) Fait-on une distinction selon que les voix 'oubliées' changent l'issue du vote ?

Merci par avance.

Par **youris**, le **10/01/2018 à 18:54**

bonjour,

si le président de l'A.G a fait voter la résolution, il n'est pas possible de revenir sur ce vote et heureusement car les A.G. ne finiraient jamais, peu importe que cela puisse changer ou non l'issue du vote.

le syndic n'est que le secrétaire de l'A.G.; il appartient au président de l'a.g de faire éventuellement revoter en cas de confusion lors du vote, comme les gens qui discutent et en sont toujours à la résolution précédente.

salutations

Par **Pomies Alexandra**, le **10/01/2018 à 22:44**

Merci pour vos réponses.